La Dépêche Meulsonne

Numéro 86 novembre 2018

INFORMATIONS MUNICIPALES

www.mairie-maron.fr

EDITORIAL

Chers administrés,

La rentrée vient de s'effectuer dans la sérénité sur notre village et c'est tant mieux.

La rentrée scolaire, comme chaque année, sonne la fin de la période estivale. Cette période estivale, qui a été précédée de belles fêtes de fin d'année dans les deux écoles de Maron et Sexey, a également connu des temps forts : un festival de la Palette qui est une vraie réussite culturelle, tout comme le 14 juillet réussi avec son bal, son repas républicain, son feu d'artifice, mais aussi des activités proposées par l'association le Bélier Meulsons à nos jeunes de 3 à 16 ans pendant leurs vacances.

L'AFR n'est pas restée sans rien faire non plus, son vide grenier a encore été d'une très grande attractivité, et comme chaque année l'association propose une panoplie d'activités en tout genre pour les habitants de toutes générations.

L'action municipale se poursuit sur les différents sujets qui jalonnent notre mandat

Sécurité incendie, une citerne de 120.000 litres vient d'être posée rue de Flavigny pour prévenir la sécurité incendie sur la rue concernée.

Sécurité routière, une écluse a été mise en place à l'entrée de la rue de Flavigny dans le but de réduire la vitesse des circulations. Après une période d'essai, au printemps prochain la décision sera prise de pérennisation ou non de cette installation.

Eco-quartier des Bosquets, le conseil municipal continu son action. Avec la création d'un groupe de travail très actif, le projet sera élaboré à partir des réflexions constructives de ce groupe.

Vous l'avez compris le conseil municipal et votre Maire continuent le travail que vous lui avez confié, tout en maîtrisant la fiscalité locale.

Bonne rentrée à tous et bonne lecture de ce numéro 86 de la dépêche Meulsonne.

Le Maire,
Jean-Marie BUTIN

Parlons sécurité routière …

Suite aux demandes pressantes des Meulsons de limiter la vitesse jugée excessive dans notre commune, nous avons contacté un responsable du Conseil Départemental, gérant du réseau routier, afin de déterminer avec lui la meilleure façon de régler ce problème.

Sur le terrain, plusieurs moyens de ralentissement ont été proposés et parmi ceux-ci, un compromis a été trouvé par la création d'une double écluse.

La rue de Flavigny a été choisie pour installer ce dispositif du fait qu'elle débouche par une rue longue, large et rectiligne, favorisant la vitesse.

Cette double écluse a été installée à titre expérimental pour une durée maximale d'un an.

Une réunion de quartier a été organisée avec les riverains. Après un tour de table, chaque participant s'est exprimé et, après quelques détails vérifiés sur place, la majorité s'est prononcée favorablement pour cette installation.

Ce délai d'expérimentation passé, une réunion sera de nouveau organisée pour faire le bilan de l'opération et, par conséquent, à passer ou non une convention avec le Conseil Départemental.

La commission Travaux – Sécurité se réunira prochainement pour discuter et se projeter sur d'autres installations sur l'ensemble de la commune afin, d'une part, pour préparer le budget 2019 et, d'autre part, établir une programmation de travaux dans le futur.

Cl. Jeandidier
Adjoint travaux

Sécurité Incendie

Dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative (article 2212-2 du code général des collectivités territoriales), le maire d'une commune doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents comme les incendies.
Bien que la compétence en approvisionnement en eau soit celle de la communauté de communes, paradoxalement le maire reste le responsable en matière de protection incendie.

Une de ses obligations est l'approvisionnement de la commune en points d'eau contrôlés et disponibles en permanence.

De ce fait, afin d'assurer la sécurité des ses administrés et de développer son tissu urbain, la commune doit se mettre en conformité avec les conditions énoncées ci-dessus.

Le réseau d'eau potable n'y étant pas, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour sécuriser une première partie de la rue de Flavigny en installant, sur son terrain communal en partie, une citerne acier enterrée de 120m3 d'eau après validation du Service Départemental de Sécurité Incendie.

La Commune devra pour 2019, réfléchir sur la sécurité incendie sur l'ensemble de son territoire, ce type de réalisations devra donc être budgétisé.

Cl. Jeandidier
Adjoint aux travaux

COHESION SOCIALE / MOSELLE ET MADON

ATELIER EQUILIBRE

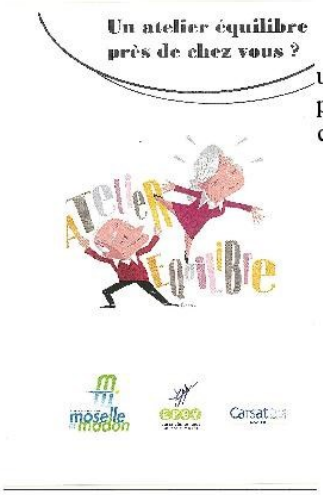

A travers des exercices de souplesse et de renforcements musculaires, mais aussi une sensibilisation à la prise en compte de l'environnement, l'atelier contribue à préserver l'autonomie des séniors en prévenant les chutes et en maintenant leurs capacités à exécuter les gestes de la vie quotidienne tout en leur redonnant confiance.

- L'atelier s'adresse **aux personnes âgées de 60 ans et plus**.
- **Limité à 15 personnes, il est encadré par un animateur sportif de la CCMM, formé et diplômé pour l'encadrement de ces ateliers.**
- **Il se déroule sur 12 séances, à raison d'une séance par semaine.** Deux tests permettent d'évaluer les capacités physiques des participants (1ère séance) et les effets des activités sur l'équilibre (12ème séance). Des exercices variés et adaptés aux possibilités physiques de chacun sont proposés au cours des dix autres séances.

***D**es plaquettes d'imformations sont disponibles à la Mairie

* * * * * * * * * * * * * *

AIDANTS, VOTRE SANTE PARLONS EN!

Ouvert à tous

FILM-DEBAT «AIDANTS», lundi 12 novembre à 14h30 à La Filoche
suivi de 3 ateliers

Atelier 1 : Dimension physique de la santé

Faire prendre conscience de son corps
Redécouvrir un bien-être physique

26 novembre de 14h30 à 16h30 à La Filoche

Atelier 2 : Dimension psychologique de la santé

Rester centré sur soi tout en prenant soin de l'autre
Se redécouvrir pour retrouver un équilibre

03 décembre de 14h30 à 16h30 à La Filoche

Atelier 3 : Dimension sociale de la santé

Préserver le lien social
Redécouvrir l'importance du lien social à travers une activité
Construire un temps ensemble de partage.

10 décembre de 14h30 à 16h30 à La Filoche

***D**es plaquettes d'imformations sont disponibles à la Mairie

CCAS de Maron
Claude Saunders

>> Service lien social CCMM / Tél. : 03 83 26 44 69

VIE

CABINE A LIVRES

Notre cabine à livres est opérationnelle!
Qu'elle est belle au beau milieu du village!
Il aura fallu du temps, de la détermination, de la collaboration, du savoir-faire pour enfin profiter de cette initiative à vocation culturelle, au caractère généreux et éco-responsable!

Et ça fonctionne!

Les premiers livres ont été déposés fin juillet, et depuis ils sont consultés, empruntés, échangés avec bienveillance!

Bonnes lectures!!

Merci aux porteurs du projet:
à Edith, à Catherine, à Laurence et Laurence, à Evelyse, à Michel (bénévoles de la Bougerie)
et merci à Olivier et à Pascal, (employés municipaux)
pour leur accompagnement.

Cabine à lire…

Livres en liberté…

Le principe est simple :

- Prenez, lisez…

Déposez les livres que vous avez aimés et que vous souhaitez faire découvrir… Comme vous voulez et quand vous voulez…

C'est gratuit, direct et sans intermédiaire

Ce système d'échange et basé sur le civisme.
Prenez en soin.

La Bougerie

Au cœur de l'automne, alors que nos fruits et légumes sont ramassés et mis en conserve, avant que les
bocaux soient rangés sur les étagères,
ce samedi 6 octobre 2018 de 10h à 17h
a eu lieu le

1er TROC Confitures, Graines, Fruits

Les visiteurs ont apportés des confitures faites maison originales, des pommes, des poires, des noix, des noisettes, des potimarrons, des tomates ….. Et les échanges de pratique potagère ont été très enrichissants.

ASSOCIATIVE

Les prochains Rendez-vous de l'AFR

ST Nicolas

Salle polyvalente, samedi 8 décembre

spectacle et distribution de friandises

La «Bougerie»

La «Bougerie», l'ancienne bibliothèque, est ouverte tous les samedis matins de 10h à 12h pour le **prêt de livres**.

En ce moment s'y déroulent aussi des ateliers couture, des ateliers conversation en Anglais dans une démarche « Service d'échange local»,

A VENIR :

Fabriquez votre couronne de Noël !

samedi 8 décembre de 10h à 12h

Voyage en cargo, destination Amérique du Sud.

Restitution vidéo d'un voyage qui aura duré 6 mois

Pour en savoir plus, poussez la porte !

RENSEIGNEMENTS TEL : 06 45 24 24 86

REPAS DES ANCIENS

45 personnes se sont retrouvées le 13 octobre à la salle polyvalente des Bosquets pour le repas annuel offert par la municipalité.

Ils ont été accueillis par les représentants de la Mairie – Jean -Marie Butin et ses conseillers municipaux.

Tous les ingrédients étaient réunis pour que cette manifestation soit une réussite:
-décor de table soigné aux couleurs de l'automne, repas gourmet préparé et servi par «Aux délices d'alex», animation musicale assurée par l'orchestre Jean-Claude Daniel pour danser Tangos, Valses, Pasodoble ,Madison etc

Les convives ont su profiter de l'ambiance joyeuse de cet événement festif.

Claude SAUNDERS
Adjointe

ECOLE MATERNELLE

Retour à l'école maternelle de Maron pour Florence KLES QUIGNON en cette rentrée de septembre 2018. En effet Florence a enseigné de 1995 à 2000 à l'école de MARON sur le complément de mi- temps de Mireille BESOZZI en classe des moyens grands.

Après un passage à l'école de MAIZIERES, retour à l'école de Maron de 2004 à 2009.

Florence revient en septembre 2004 pour l'ouverture d'une classe à l'école maternelle de MARON, Elle est alors enseignante de la classe de moyenne et grande section. Et en 2007 elle occupe pendant deux années le poste d'enseignante du CP à MARON.

En effet le CP était alors présent à l'école de Maron, jusqu'à la fermeture d'une classe en 2009.

Pour cette rentrée 2018, Florence revient dans le village où elle réside. Elle reprend la direction de l'école enseignante en classe de tout petits, petits, moyens. Ce poste était occupé depuis 14 ans par Mme Sandrine WENGER partie elle sur NANCY.

La classe comprend cette année 30 enfants, répartis ainsi : 2 tout petits, 20 petits, 8 moyens. Magali Koenig est l'ATSEM attitrée sur sa classe.

Florence connait bien l'école de Maron pour y avoir déjà enseigné, mais aussi en tant que parent d'élève puisque ses 3 enfants ont fréquenté l'école. Elue conseillère municipale en 2014, elle était représentante de la commune au Syndicat Intercommunale Scolaire Maron Sexey jusqu'à sa démission du conseil en juin dernier, suite à sa nomination au poste de directrice d'école.

Mireille BESOZZI reste l'enseignante de la classe des moyens grands, classe composée de 29 enfants répartis ainsi : 10 moyens et 19 grands. Véronique HOPP est l'ATSEM de la classe des moyens grands.

La rentrée des classes s'est très bien passée avec pour nouveauté le retour de la semaine de 4 jours et l'arrêt des TAP, temps d'activités périscolaires, sur notre regroupement scolaire.

Bonne rentrée à tous, petits et grands.

Michel VINCK
Adjoint

Les nouvelles poubelles sont déjà chez vous ou sont en cours de distribution !

Chaque foyer devra être équipé du nouveau matériel de collecte (poubelle) à partir du 1er janvier 2019.

Objectif : produire moins de déchets.

Comment se préparer à ce changement ?

Je sors mon bac seulement quand il est plein et je réduis ma quantité de déchets par des actions simples et efficaces :

1/ j'achète des produits peu ou pas emballés, les sacs de course s'en trouveront allégés !

2/ Je choisi des produits réutilisables, j'oublie le jetable en modifiant mes habitudes de consommation,

3/ je fais du compost pour ceux qui ont un jardin bien évidemment,

4/ je répare ou je fais réparer, nous avons tous autour de nous des bricoleurs !

5/ je mets un «stop à la pub » sur ma boîte aux lettres, moins de pub donc mois d'incitation à consommer,

Voici déjà quelques pistes… cette liste n'est pas exhaustive.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le service de prévention des déchets par email :

prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr

Conséquence : je jette moins, je trie mieux et je **maîtrise ma taxe**.

Quelle taxe ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), inclue dans la taxe foncière, qui finance le coût de la gestion des déchets.

A partir du 1er janvier 2019, une part de de la contribution sera calculée en fonction du volume du bac et nombre de fois où le bac aura été collecté.

Pour les retardataires, n'hésitez pas à contacter le service mis en place par la communauté de commune de Moselle et Madon au : 0 800 303 008 (service et appel gratuit).

Et, pour des informations plus générales, consultez le programme local de prévention des déchets : www.cc-mosellemadon.fr/rubrique «Améliorer le cadre de vie ».

Merci à tous de votre participation active.

Florence AUDUREAU
Conseillère

REDUCTION DES DECHETS MENAGERS

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Intercommunale – TOEMi.

Réduire, composter, trier les déchets... Pour préserver notre cadre de vie et celui des générations futures.
Vous trouverez dans cette page toutes les informations nécessaires sur la prévention, la collecte et le mode de tri des déchets.

La prévention et la gestion des déchets

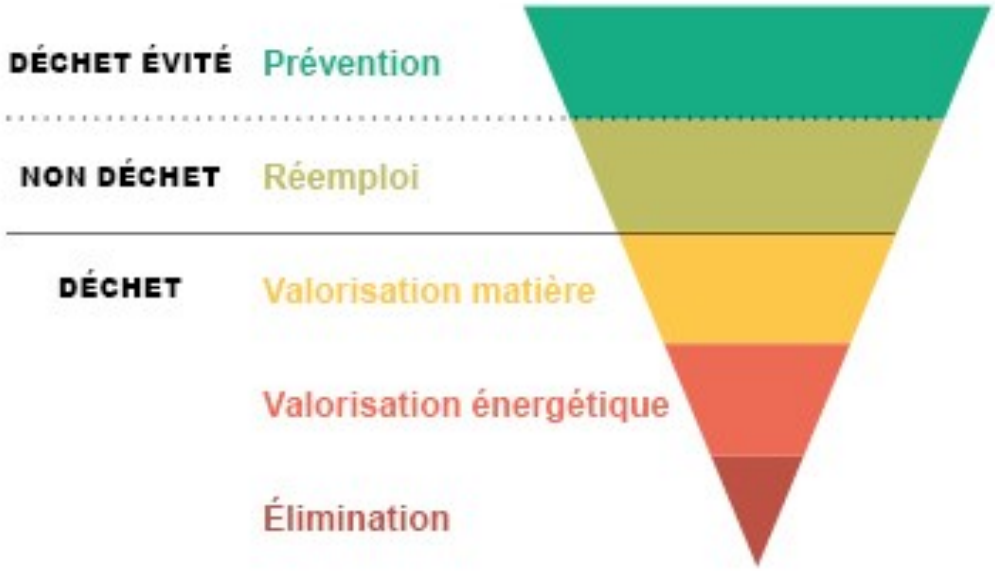

La prévention des déchets c'est l'ensemble des actions possibles avant de jeter un objet pour réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité et/ou améliorer leur valorisation (recyclage, compostage…). Il est possible d'agir de la conception à l'utilisation, en passant par la fabrication, le transport ou encore la vente.

Idéalement, la prévention intervient avant le recyclage et avant l'incinération.

De quoi s'agit-il ?

Actuellement le coût de l'élimination des déchets est financé par la TEOM calculée sur la base foncière de l'habitation figurant sur l'impôt foncier bâti (Taxe Foncière) indépendamment de la quantité de déchets ménagers produits. En 2017 le taux appliqué par la collectivité est de 11,5%.

Demain la TEOMI aura 2 composantes :

- Une part fixe toujours calculée sur la base foncière de l'habitation avec un taux diminué
- Une part variable dite incitative, calculée à partir du **volume** d'ordures ménagères produit et non au poids. Cette part variable représentera environ 20% du coût global du service

Comment ?

Mise en place d'un nouveau système : certaines zones d'habitat dense ou collectif seront équipées de conteneurs enterrés ou semi enterrés permettant un apport par sac. Tous les usagers vont progressivement être équipés de bacs pucés (dotés d'une puce électronique contenant les informations du bac) ou de badges d'accès pour effectuer le dépôt en conteneurs. Les camions seront dotés d'un système d'enregistrement. L'enlèvement des ordures ménagères résiduelles sera comptabilisé en fonction du volume du bac, du nombre de fois où il aura été présenté à la collecte (ou le nombre de fois où un sac d'ordures ménagères aura été déposé dans le conteneur) et du prix au litre.

Quand ?

Le système de taxe incitative sera mis en oeuvre à partir du 1er janvier 2019, le calcul s'effectuera sur les données de collecte effectuée en 2019.
Le montant de TEOMi figurera sur la taxe foncière éditée par le service des impôts à l'automne 2020.

FOIRE AUX QUESTIONS / TARIFICATION INCITATIVE

Pourquoi l'instauration d'une tarification incitative ?

L'objectif est de diminuer la quantité d'ordures ménagères non recyclables produites sur la globalité de la communauté de communes : En produisant moins de déchets, en triant mieux, chacun pourra intervenir sur le montant de sa taxe et donc sur le coût global de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Comment vais-je réduire mes déchets ?

- En étant vigilant, lors de mes achats alimentaires (produits à cuisiner, produits peu emballés ou en vrac...), achats d'occasion, réparation...
- En compostant mes épluchures, mes restes alimentaires, déchets de jardin...
- En apposant un stop pub sur ma boîte aux lettres.
- En utilisant la déchèterie intercommunale plutôt que de jeter certains déchets dans les containers poubelle.
- En triant papiers, verre, textiles en apportant ces déchets aux points d'apport volontaires de ma commune ou des autres communes de la CCMM.
- En triant dans les sacs jaunes les déchets recyclables, papiers, cartons d'emballage, bouteilles en plastiques, conserves en acier et aluminium…

Les ordures ménagères continueront-elles à être ramassées toutes les semaines ?

Le rythme de collecte en porte à porte actuel sera maintenu :

- Toutes les semaines pour les ordures ménagères
- Toutes les 2 semaines pour les sacs jaunes.

Quand vais-je être enquêté ?

Un courrier annonçant le passage de l'agent enquêteur sera distribué dans les boîtes aux lettres quelques jours avant son passage. Pour Maron cette enquête a lieu en juin 2018.

Que vont me demander les agents enquêteurs ?

Les questions posées concerneront :

- Les coordonnées de l'usager et les modalités de collecte pour actualiser les informations de gestion.

- La composition du foyer pour affecter un bac adapté
- Les pratiques ayant une incidence sur la production de déchets pour vous aider à mieux trier et réduire vos déchets produits.

Pourquoi les bacs seront-ils équipés d'une puce ?

La puce électronique du bac ou code barre permet d'enregistrer chaque levée de bac par le camion benne ainsi que les dates et horaires des levées.
Ces données traitées par le service de gestion des déchets,
permettront de déterminer la part incitative liée à la production de déchets de chaque usager. Actuellement certains bacs sont déjà équipés d'une puce (ou code barre) mais les systèmes de lecture et d'enregistrement des informations ne sont pas installés.

Vais-je garder mon bac actuel ?

- Oui s'il est pucé et que son volume est adapté à votre production de déchets.
- Non si son volume n'est pas adapté, même s'il est pucé
- Non s'il n'est pas pucé

L'enquête réalisée auprès des usagers permettra de déterminer si vous conserverez votre bac actuel ou non.

Que se passe-t-il pour les quelques usagers collectés en sacs ?

Les usagers collectés en sacs correspondent à des situations particulières. Ils continueront d'être collectés en sac.
Il s'agira de sacs spécifiques à retirer auprès de la mairie de sa commune de résidence ou au pôle technique de la CCMM (comme pour les sacs jaunes de collecte sélective).
Le nombre de sacs remis sera enregistré de la même façon que les levées. Ils correspondront à la part incitative de la TEOMi.

Recevrai- je une facture ?

Comme actuellement, vous ne recevrez pas de facture, le montant de la part incitative figurera sur la taxe foncière du logement.

La TEOMi remplacera la TEOM.

C'est seulement au terme d'une année civile de comptabilisation que les tarifs pourront être définitivement arrêtés. Les chiffres qui suivent s'appuient donc sur l'étude de faisabilité et ne sont que des projections.

Selon l'étude, pour une TEOMi moyenne de 200 € avec un bac de 140 litres:

- Si je sors mon bac toutes les semaines (48 fois par an)
- je pourrais dépenser 24 € en plus.
- Si je sors mon bac tous les 15 jours (26 fois par an)
- je pourrais économiser 11 €
- Si je sors mon bac toutes les 3 semaines (17 fois par an)
- je pourrais économiser 26 €
- Si je sors mon bac tous les mois (12 fois par an)
- je pourrais économiser 34€

Une grille tarifaire sera diffusée avant fin décembre 2018.

Pour optimiser sa TEOMi, il est conseillé de ne sortir son bac que lorsqu'il est plein (actuellement de nombreux bacs collectés ne sont pas remplis entièrement).

J'habite dans un immeuble et le bac est collectif. De quelle manière ma production de déchets va être prise en compte ?

Selon la situation et le type d'immeuble, différents systèmes de collecte peuvent exister :

- En bac individuel lorsque cela est possible
- En bac collectif
- l'effort de réduction des déchets devra être collectif (la répartition par logement est laissée à l'appréciation du bailleur ou du syndic)
- En conteneur enterré avec accès par badge.

Où et quand vont être installés les conteneurs enterrés ?

Le déploiement est prévu sur plusieurs années dans les secteurs d'habitat dense ou collectif. Les premiers conteneurs seront installés à Xeuilley puis dans le centre de Neuves-Maisons.

Je suis locataire, je ne paie pas de taxe foncière, suis-je concerné?

Le montant de la part incitative correspondant à la quantité de déchets produite est transféré aux services des impôts.

Elle s'ajoute à la part fixe de la TEOMi payée par votre propriétaire. Celui-ci a la possibilité, comme actuellement avec la TEOM, de la répercuter dans vos charges.
La préoccupation de la collectivité est de permettre à terme d'individualiser au maximum la collecte, de manière à ce que la répartition au niveau des locataires puisse se faire équitablement. Un travail s'engage dans ce sens avec les bailleurs du territoire ou leurs représentants.

Je suis assistante maternelle, une partie de mes déchets est issue de mon activité, ma part incitative va-t-elle être plus élevée ?

Votre part incitative correspondra effectivement à la quantité des déchets produits. Pour que votre activité professionnelle n'impacte pas votre part incitative, plusieurs solutions sont envisageables :

- Vous pouvez facturer les charges occasionnées par votre activité aux parents
- Vous pouvez restituer les déchets occasionnés aux parents
- Vous pouvez être accompagnées par le service prévention des déchets pour mettre en place un système de couches lavables.

Aurai-je une serrure pour mon bac ?

L'enquête auprès des usagers permettra de déterminer les bacs au cas par cas qui pourront être équipés de serrures selon les critères définis par la CCMM. Pour toute demande « de convenance » de l'usager, la pose d'une serrure lui sera facturée.
Le prix d'installation pour convenance personnelle d'une serrure sera à la charge de l'usager pour un montant de 42 €.

Que se passe-t-il si mon bac est débordant couvercle ouvert ?

Le bac doit être présenté fermé. En rythme de croisière du dispositif de collecte, en cas de débordement du bac, 2 levées seront comptabilisées. Le premier écart sera par tolérance signalé par un autocollant et une seule levée sera comptabilisée.

Mon bac reste dehors, que dois-je faire pour qu'il ne soit pas collecté lorsqu'il n'est pas rempli ?

Les usagers qui ne peuvent pas rentrer leur bac pourront se procurer un lien rouge « bac à ne pas vider » à attacher sur la poignée de leur bac.

Prix de la TOEMI

En 2018 : TEOM
Part fixe = calculée sur la taxe foncière de l'habitation, cette valeur figure sur l'avis d'imposition foncier.
TEOM : part fixe = 11,5 % **x** base foncière

Pour 2019

TEOMI : part variable = nombre de levées de bac ou sac **x** coût du volume collecté

Prix du volume

Sac 50 litres	Bac 140 litres	Bac 180 litres	Bac 240 litres	Bac 360 litres	Bac 660 litres	Dépôt 80 litres
0,57€	1,60€	2,05€	2,74€	4,10€	7,51€	0,91€

Le tarif au litre est le même quelque soit le volume : 0,0114€ / litre

Un bac de 180 litres présenté à la collecte 2 fois par mois
est équivalent à
Un bac de 360 litres présenté à la collecte 1 fois par mois

RAPPEL

Certains usagers n'ont pas souhaité être enquêtés, nous leur rappelons que la réponse à l'enquête est obligatoire pour les habitants du territoire afin de les doter gratuitement d'un moyen de collecte adapté.

A défaut, **leurs ordures ménagères ne pourront plus être collectées à partir du 1er janvier 2019**, les anciens bacs n'étant pas compatibles avec le système mis en place.
Il est toujours possible d'être enquêté, en appelant
le n° vert entièrement gratuit : **0 800 303 008**

Pour toutes questions pour réduire ses déchets contactez par mail :

prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr

ou

Service gestion des déchets ménagers Pôle Technique Moselle & Madon, 39 allée Louis Martin - 54230 Neuves-Maisons
Tél. : 03 54 95 62 41

Horaires d'ouverture :

- le lundi de 09h00 à 17h00
- du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Conseils pour réduire ses volumes de déchets

1 Traquer le suremballage

Définissez votre juste besoin : achetez ce qui vous est nécessaire sans surconsommer (par exemple grâce à une liste de courses) et évitez de vous suréquiper.

Remplacez les produits vendus en portions individuelles au profit de formats adaptés à votre foyer en veillant à la date limite de consommation.

Passez au vrac pour les légumes secs, les céréales ou les biscuits.

Privilégiez la vente à la coupe pour la charcuterie, la viande et le poisson.

Ne multipliez pas les sacs au rayon primeur.

2 Réparer, réutiliser et recycler

En fin de vie, confiez vos équipements électriques, électroniques ou l'électroménager à une recyclerie, au réseau ENVIE ou à Emmaüs, ou déposez-les en déchetteries ou dans certaines grandes surfaces.

Faites réparer vos équipements défectueux plutôt que d'acheter du neuf.

Passez une annonce et donnez les objets dont vous ne voulez plus sur un site comme donnons.org.

Un vieux tee-shirt en coton fera d'excellents chiffons.

Transformez en engrais vos déchets organiques (épluchures, coquilles d'œufs, arêtes...) ou du jardinage grâce à un composteur. Il existe des seaux à compost sans mauvaises odeurs, utilisables en appartement.

3 Trier méthodiquement

C'est d'abord connaître les différents logos :

Le Triman signifie que le produit doit se recycler.

La matière dans laquelle est fait le produit peut se recycler. Vérifiez auprès de votre mairie si une collecte sélective existe.

Le produit ne doit pas être jeté car il est dangereux. Exemple : les piles ou les ampoules que vous pourrez déposer en déchetterie ou dans des magasins près de chez vous.

Interrogez la déchetterie dont vous dépendez car certaines collectent plus de produits que d'autres (meubles, pneumatiques...).

Vous ne savez pas comment trier un déchet ? Pas de panique, il existe un service en ligne : www.quefairedemesdechets.fr

A.C.C.A

SAMEDI Matin

2018	**NOVEMBRE**
	24/11/2018
	DECEMBRE
	01/12/2018 08/12/2018 15/12/2018 22/12/2018 29/12/2018
2019	**JANVIER**
	06501/2019 12/01/2019 19/01/2019 26/01/2019
	FEVRIER
	02/02/2019 09/02/2019 16/02/2019 23/02/2019

Mr Jean-Pierre
POINSARD

Président
ACCA MARON

UNE FAN ZONE

rue de TOUL

barbecue, musique, déguisements,
ambiance, tout était réuni
pour supporter l'équipe de France
et fêter la victoire.

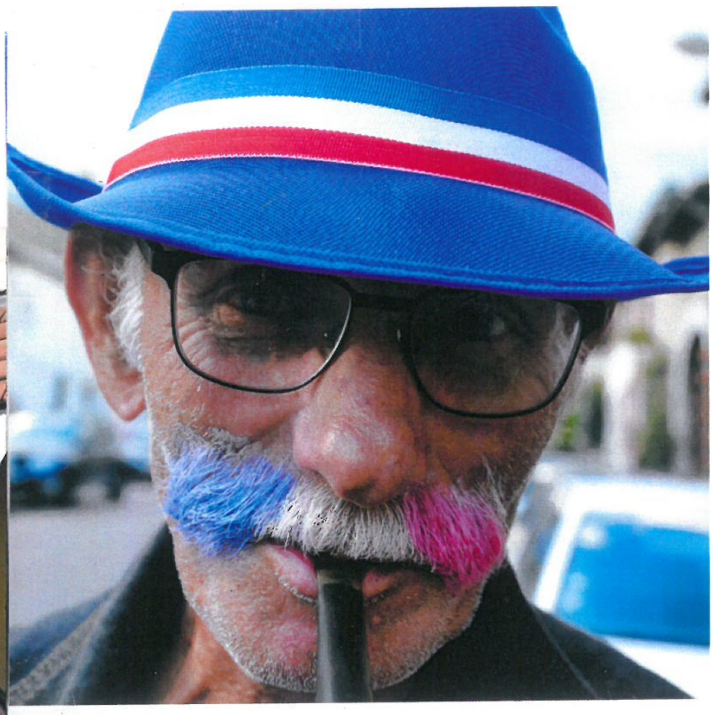

Photos : Alain MULLER
Thierry VAUGENOT

INFOS

Rappel de la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Les administrés qui souhaitent signaler la présence de désordres susceptibles d'être dus à l'intensité d'un agent naturel, ceux-ci doivent s'adresser en mairie, pour effectuer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Un imprimé CERFA sera à remplir, selon les modalités décrites sur une notice explicative fournie par la Préfecture de Meurthe et Moselle.

▼△▼△▼△▼△▼▼△▼△▼△▼△▼▼△▼△▼△▼△▼▼△▼△▼△▼△

Travaux EDF

Depuis le 6 novembre 2018 et pour une durée de 5 mois, EDF via ENEDIS réalise des travaux d'enfouissement des lignes à haute tension (HTA) dans notre village.

Des fouilles seront réalisées rue de Toul, rue de Nancy et rue de Flavigny, pour relier les différents poste Hta rue de Toul, les corvées, cimetière, Rayeul et mairie déposer des lignes aériennes existantes qui surplombent les habitations.

La circulation sera régulée par des feux tricolores et le stationnement réglementé en fonction de l'avancement de ces travaux.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE:

Le secrétariat de mairie sera fermé à partir du lundi 24 décembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018 inclus.

Les élus assureront une permanence :

mercredi 27 décembre 2017 de 17h00 à 18h00

samedi 30 décembre 2017 de 10h00 à 12h00

TMM + : transport TMM à domicile

L'adhésion à ce service étant valable une année, pensez à renouveler votre inscription en Mairie avant chaque date anniversaire muni d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.

ANNONCE :

Jeune fille sérieuse et responsable habitant à MARON propose ses services pour :

Babysitting
Aide aux devoirs (du CP à la 5ème)
Et autres services.

Contact au 06 58 47 99 45.

L'Association Familiale et Rurale de Maron, vous présente le bilan pour l'année 2017/2018.

Nous avons enregistré une fréquentation stable dans tous les ateliers proposés pour cette année, et une augmentation d'inscrits pour le Judo. Pour le Marché Artisanal, avec 56 exposants et de nombreux visiteurs, malgré un temps gris au départ puis enfin le soleil, presque tous les Artisans présents, se sont donnés rendez-vous pour 2019. (Bien entendu des nouveaux stands seront avec nous suite à leurs demandes).

Le vide Grenier le long du quai militaire pour la deuxième année, avec un temps radieux, 134 exposants (plus 20 refusés pour manque de place ou retard aux inscriptions) fût très prisé par les chineurs (environs 3 000 personnes), avec la chaleur, les repas comme les boissons sont partis très rapidement et la rupture de stock s'est fait sentir dans la dernière heure.
Une réussite également sur le plan de la sécurité qui nous était imposée.

Un grand bravo aux équipes de Michel Henriet, et de l'A.F.R.

Pour que nous puissions continuer et faire d'autres choses pour Maron, nous avons besoin de nouveaux bénévoles pour aider à certaines activités, et nous donner un coup de main lors des "Grosses" manifestations, ou encore, apporter une ou deux idées comme pour cette nouvelle année, une nouvelle activité la **"ZUMBA"**

Nous souhaiterions avoir une ou deux personnes dans le bureau pour pouvoir faire vivre encore mieux l'Association.

Le Président de l'A.F.R
Bernard Mayer

Imprimé en Mairie de MARON ☎ 03.83.47.26.23 - Responsable de publication : Jean-Marie BUTIN
Comité de rédaction : Florence AUDUREAU - Xavier CLEMENT - Jean-François DRUET
Rémi MANIETTE - Michel VINCK—Claude SAUNDERS
Photos : Jean-Marie BUTIN - Michel VINCK - Alain MULLER—Thierry VAUGENOT

Le Maire, Jean-Marie BUTIN

Le Conseil Municipal

Et le Personnel Communal

Vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année